Envoyé en préfecture le 20/07/2023
Reçu en préfecture le 20/07/2023
Publié le
ID : 057-215701020-20230719-DEC20230719_01-AU

République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

N°20230719/01

DÉCISION DU MAIRE

portant travaux de fourniture et pose d'une nouvelle chaudière à la Mairie

Le Maire de Bousse (Moselle),

VU les articles L2122-17 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire et autorisant notamment Monsieur le Maire ou son remplaçant à prendre toute décision concernant les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT,

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle chaudière doit être installée à l'Hôtel de Ville,

DÉCIDE

Article 1er : De confier à l'entreprise VEOLIA ENERGIE FRANCE de Nancy (54000), les travaux portant sur la fourniture et la pose d'une nouvelle chaudière à la Mairie sise, 1 rue de l'Eglise à BOUSSE pour un montant de 25 685.00€ HT.

Article 2 : De signer le devis avec la société mentionnée ci-dessus, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BOUSSE, le 19/07/2023

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK

MAIRIE DE BOUSSE
Moselle